

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de 25 053 304 DT, un actif net de 24 968 912 DT pour 1 728 619 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 14,444 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 29 Mars 2016

Le COMMISSAIRE AUX COMPTES :

ECC-MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		20 226 831	21 365 449
Obligations et valeurs assimilées		4 597 292	3 743 337
Titres OPCVM		-	-
	3.1	24 824 123	25 108 786
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	229 181	351 828
		229 181	351 828
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		25 053 304	25 460 614
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	72 367	76 003
Autres créditeurs divers	3.4	12 025	10 698
TOTAL PASSIF		84 392	86 701
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	24 479 037	24 976 625
Sommes capitalisables		489 875	397 288
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		489 875	397 288
ACTIF NET		24 968 912	25 373 913
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 053 304	25 460 614

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		821 821	694 929
Dividendes	4.1	615 055	512 815
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	206 766	182 114
Revenus des placements monétaires	4.3	15 536	13 784
Total des revenus des placements		837 357	708 713
Charges de gestion des placements	4.4	<312 502>	<278 439>
Revenu net des placements		524 855	430 274
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<36 214>	<32 890>
Résultat d'exploitation		488 641	397 384
Régularisation du résultat d'exploitation		1 234	<96>
Sommes capitalisables de l'exercice		489 875	397 288
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 234>	96
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<4 527 222>	1 895 503
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		907 247	82 115
Frais de négociation de titre		<34 339>	<21 944>
Résultat net de l'exercice		<3 165 673>	2 353 058

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<3 165 673>	2 353 058
Résultat d'exploitation		488 641	397 384
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<4 527 222>	1 895 503
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		907 247	82 115
Frais de négociation de titre		<34 339>	<21 944>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		2 760 672	3 586 097
		6 906 953	7 092 672
Capital		6 766 553	6 698 801
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		107 632	165 899
Régularisation de l'exercice		32 768	227 972
		<4 146 281>	<3 506 575>
Capital		<4 108 927>	<3 176 897>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<65 358>	<116 407>
Régularisation de l'exercice		28 004	<213 271>
<u>Variation de l'actif net</u>		<405 001>	5 939 155
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		25 373 913	19 434 758
En fin de l'exercice		24 968 912	25 373 913
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		1 562 375	1 319 838
En fin de l'exercice		1 728 619	1 562 375
<u>Valeur liquidative</u>		14,444	16,241
<u>Taux de rendement</u>		-11,06%	10,30%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en bons de trésor assimilables sont évalués en date d'arrêté à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	69 337	424 645	438 349	1,75%
ADWYA DA 2015 -1/12	69 337	35 387	33 282	0,13%
ARTES	115 133	847 229	693 791	2,77%
ASSAD	85 000	763 544	448 715	1,79%
ATTIJARI BANK	86 000	1 874 847	2 066 494	8,25%
BH	28 330	418 618	344 210	1,37%
BIAT	24 360	1 766 165	1 808 072	7,22%
BT	61 207	505 876	550 863	2,20%
CITY CARS	39 999	448 219	532 107	2,12%
ENNAKL AUTOMOBILES	30 000	319 255	350 640	1,40%
EURO-CYCLES	25 000	485 597	853 425	3,41%
LAND`OR	19 900	132 128	89 391	0,36%
MAGASIN GENERAL	52 840	1 604 818	1 208 979	4,83%
MPBS	90 000	589 885	458 460	1,83%
ONE TECH HOLDING	50 000	329 599	349 500	1,40%
S.N.M.V.T	55 600	1 163 644	778 678	3,11%
SAH TUNISIE	84 000	584 601	815 136	3,25%
SERVICOM	98 000	1 333 081	601 524	2,40%
SFBT	22 148	418 970	495 008	1,98%
SIMPAR	23 220	1 167 416	769 232	3,07%
SOPAT	106 535	346 353	259 519	1,04%
SOTIPAPIER	88 558	442 721	345 553	1,38%
STAR	14 137	2 154 622	2 195 717	8,76%
TPR	150 422	669 407	469 768	1,88%
TUNINVEST-SICAR	28 633	326 933	316 996	1,27%
TUNISAIR	2 157 429	2 719 365	1 706 526	6,81%
TUNISIE LEASING	37 500	834 213	638 438	2,55%
WIFACK INTERNATIONAL BANK	86 527	657 605	608 458	2,43%
Total actions et droits rattachés		23 364 743	20 226 831	80,74%

B- Obligations et valeurs assimilés

1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 12/10/2018 5.50%	2 242	2 189 398	2 211 291	8,83%
BTA 12/12/2016 5.25%	1 180	1 174 590	1 177 751	4,70%
BTA 13/01/2021 5.75%	300	290 850	305 926	1,22%
BTA 15/01/2018 5.30%	627	618 222	643 787	2,57%
BTA 11/03/2016 5.25%	250	250 125	258 537	1,03%
Total		4 523 185	4 597 292	18,35%
<hr/>				
Total Obligations et valeurs assimilées		4 523 185	4 597 292	18,35%
Total		27 887 928	24 824 123	99,09%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 481 550
Actions	9 164 228
	<hr/>
	10 645 778

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins valeurs réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	450 225	12 255	462 105	< 375 >
Actions	5 775 416	-	6 683 038	907 622
Emprunt national	200 000	296	200 296	-
TOTAL	6 425 641	12 551	7 345 439	907 247

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amen Bank Pasteur	191 604	173 511
Achats titres à régler	< 6 375 >	< 19 458 >
Ventes titres à encaisser	43 952	197 775
	<u>229 181</u>	<u>351 828</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	68 641	68 736
Rémunération du dépositaire à payer	3 726	7 267
	<u>72 367</u>	<u>76 003</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 687	8 561
Redevance CMF	2 104	2 137
Retenue à la source à payer	1 234	-
	<u>12 025</u>	<u>10 698</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	24 976 625
Nombre de parts	1 562 375
Nombre de détenteurs de parts	291
Souscriptions réalisées	
Montant	6 766 553
Nombre de parts	423 272
Nombre de détenteurs de parts entrants	1
Rachats effectués	
Montant	4 108 927
Nombre de parts	257 028
Nombre de détenteurs de parts sortants	3
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	-34 339
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 4 527 222 >
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	907 247
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	397 288
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	42 274
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	59 538
Capital au 31 décembre 2015	24 479 037
Nombre de parts	1 728 619
Nombre de détenteurs de parts	289
Taux de rendement	< 11,06% >

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividende ATTIJARI BANK	82 500	42 872
Dividende ARTES	52 067	24 900
Dividende STAR	45 900	18 900
Dividende BIAT	43 701	15 000
Dividende SOTIPAPIER	37 642	62 500
Dividende TUNISIE LEASING	35 966	31 605
Dividende TPR	34 597	23 000
Dividende SIMPAR	31 992	25 500
Dividende ASSAD	31 080	22 335
Dividende CITY CARS	29 122	26 800
Dividende EURO-CYCLES	27 004	-
Dividende BT	24 000	18 460
Dividende SFBT	22 750	48 750
Dividende MPBS	20 700	4 449
Dividende ONE TECH HOLDING	20 250	20 546
Dividende ADWYA	18 900	13 750
Dividende MAGASIN GENERAL	16 500	-
Dividende SAH TUNISIE	14 140	35 500
Dividende EL WIFACK INTERNATIONAL BANK	13 000	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	7 000	3 753
Dividende AMEN BANK	4 000	6 852
Dividende SITS	2 244	-
Dividende S.N.M.V.T	-	42 000
Dividende TUNIS RE	-	19 250
Dividende SFBT NG	-	6 094
	<u>615 055</u>	<u>512 815</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des BTA	201 914	182 114
Revenus de l'emprunt national	4 852	-
	<u>206 766</u>	<u>182 114</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur dépôt à vue	15 536	13 784
	<u>15 536</u>	<u>13 784</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	296 403	264 085
Rémunération du dépositaire	16 099	14 354
	<u>312 502</u>	<u>278 439</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	27 370	24 329
Honoraires du commissaire aux comptes	8 687	8 561
Autres frais	157	-
	<u>36 214</u>	<u>32 890</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	0,485	0,453	0,398	0,428	0,279
Charges de gestion des placements	< 0,181 >	< 0,178 >	< 0,172 >	< 0,198 >	< 0,117 >
Revenus net des placements	0,304	0,275	0,226	0,230	0,162
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres Charges	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,026 >	< 0,016 >
Résultat d'exploitation (1)	0,283	0,254	0,205	0,204	0,146
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-	< 0,001 >	< 0,030 >	0,051
Sommes capitalisables de l'exercice	0,284	0,254	0,204	0,174	0,197
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 2,619 >	1,213	< 0,966 >	< 0,293 >	0,001
Frais de négociation de titres	< 0,020 >	< 0,014 >	< 0,025 >	< 0,032 >	< 0,018 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,525	0,053	0,064	0,852	< 0,130 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >	0,527	< 0,147 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 1,831 >	1,506	< 0,723 >	0,731	< 0,001 >
Résultat non distribuable de l'exercice	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >	0,527	< 0,147 >
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	0,034	0,010	0,146	< 0,249 >	< 0,052 >
Sommes non distribuables de l'exercice	< 2,080 >	1,262	< 0,782 >	0,278	< 0,199 >
Valeur liquidative	14,444	16,241	14,725	15,303	14,851

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,14%	1,14%	1,14%	1,13%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,14%	0,15%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,79%	1,63%	1,35%	1,00%	1,89%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.